

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nous portons à votre connaissance que le

RAID DREAM 2022

Se déroulera

Les 24 et 25 septembre 2022

Au départ de

LA BASE NAUTIQUE DU LAC DE CHAUMECON – 58140 SAINT MARTIN DU PUY

Chaque année, l'association DREAM (Défi Raid Ensemble l'Aventure en Morvan) organise un raid sportif réunissant des équipes composées de personnes valides et présentant un handicap, défendant l'accessibilité des espaces de pleine nature du Parc du Morvan par la pratique sportive.

Après 2 années sans pouvoir organiser de raid handi-valide, l'association relance l'évènement en 2022, intégrant l'EDF ADN Tour, un circuit national de raid porté par la Fédération Française Handisport et EDF. Le raid DREAM sera la 11ème étape du circuit et proposera un raid exigeant et engageant physiquement à ses 97 participants sur les hauteurs du lac de Chaumeçon dans la Nièvre.

Sous la forme d'une randonnée orientation de 12kms le samedi 24 septembre, les participants trouveront différentes épreuves sportives sur leur itinéraire : Tir à l'arc, fauteuil tout terrain, canoë, disc golf. Le dimanche 25 septembre, les équipes descendront le Chalaux durant 1h15 lors d'une épreuve de rafting. Cette journée du 25 ouverte au public sera l'occasion de découvrir des activités sportives telles que le tir à la sarbacane, le fauteuil tout terrain électrique, la boccia, la canirandonnée...

En partenariat avec la Fédération Française Handisport et ses comités régional et départemental, EDF, le Parc Naturel Régional du Morvan, les communes de Saint Martin du Puy, de Brassy et Marigny L'Église, la base nautique et la camping l'Evasion, les Cars Charles, L'UFOLEP 58, l'association Point Vert, l'entreprise Oh mon Vélo, DREAM souhaite avant tout permettre aux participants venus de différentes régions de se retrouver dans une ambiance conviviale, favorisant le vivre ensemble le partage et l'entraide tout au long du parcours.

Contacts et renseignements

Mail: secretariatdream@yahoo.fr

Téléphone: Tom Hérard – Président: 06.45.87.48.70























